

de la source autorisée d'où il vient. S'ils sont considérés comme agents de police, alors tous les commissionnaires engagés par les divers ministères accomplissent la même tâche que les gardiens de la Chambre des communes.

Des protestations ont sûrement été élevées contre cet article. D'ailleurs, on s'est opposé au bill dans son ensemble. Si le solliciteur général juge à propos de prévoir deux catégories comme il le fait dans cet article, alors des milliers de personnes peuvent demander, à juste titre, à être placées dans ces catégories, entre autres les commissionnaires et d'autres personnes engagées comme agents de la paix. Mais cela, le bill à l'étude ne le reconnaît pas.

M. Martin: Je prends la parole quelques instants pour protester contre une chose qu'on entend de plus en plus dans ce débat, c'est-à-dire que la peine de mort offre, d'une façon ou d'une autre, une grande protection à la société. Je refuse absolument d'accepter que, personnellement, je suis protégé parce qu'une personne qui me tuerait serait pendue plutôt qu'emprisonnée pour la vie. Je ne puis accepter cela et je m'oppose à ce que cette idée devienne, pour ainsi dire, partie intégrante du débat, comme si en maintenant la peine de mort pour le meurtrier d'agents de police ou de gardiens de prison nous leur garantissons une protection considérable.

Des voix: Bravo.

M. Alkenbrack: J'ai été très heureux d'entendre le solliciteur général dire tout à l'heure que tout nouvel amendement à cet article serait bien accueilli.

M. Woolliams: Il n'a pas dit «bien accueilli».

M. Alkenbrack: Je me réjouis également de savoir qu'il consulte enfin le ministre de la Justice.

L'hon. M. Pennell: Je pose la question de privilège. Si j'ai dit que j'accueillerais volontiers des amendements, je prie la Chambre de m'en excuser. J'ai voulu dire que j'accueillais les amendements proposés afin de pouvoir les étudier.

M. Alkenbrack: Mon interprétation de la déclaration du ministre reste inchangée. Je le répète, je suis content que, même à cette étape, le ministre avoue qu'il étudie ces questions avec le ministre de la Justice. Il se souviendra peut-être que, le 14 novembre, comme en fait foi le *hansard*, à la page 4284, je lui ai demandé s'il avait consulté le ministre de la Justice quant au mérite du bill avec toute sa confusion. Apparemment, le représentant vient tout juste de se rendre compte

qu'il est bon de faire confiance au ministre de la Justice.

Les députés savent que, dans la plupart des pénitenciers, des quartiers résidentiels sont aménagés près du corps principal de bâtiment pour le personnel. Il n'est pas rare que les familles des gardiens et d'autres personnages officiels des pénitenciers habitent dans ces quartiers et, à l'occasion, ont même été mêlés à des enlèvements et autres délits commis par des prisonniers cherchant à s'évader. Les femmes et les enfants ont été et pourraient être détenus comme otages au cours d'une évasion.

Je fais remarquer au solliciteur général que, dans les circonstances, cet article exige un autre amendement, qui serait l'addition d'un autre alinéa portant la lettre c. Présentement, on fait des exceptions dans le cas:

a) d'un officier de police, d'un agent de police, d'un constable, d'un shérif, d'un shérif adjoint, d'un officier de shérif ou d'une autre personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique, agissant dans l'exercice de ses fonctions, ou

b) d'un directeur, d'un sous-directeur, d'un instructeur, d'un gardien, d'un geôlier, d'une garde ou d'un autre fonctionnaire ou employé permanent d'une prison, agissant dans l'exercice de ses fonctions...

Nous pourrions fort bien ajouter un nouvel alinéa, portant la lettre c, qui serait conçu en ces termes: «ou d'un membre de la famille de l'une quelconque de ces personnes».

M. le vice-président adjoint: Comme il est six heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député d'Essex-Ouest (M. Gray)—La pollution—représentants fédéraux à la conférence sur la pollution à Toronto; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les travaux publics—Ottawa—la hauteur de la future tour de la Défense nationale; l'honorable député de Carleton (M. Bell)—La fonction publique—examen du rapport du comité mixte spécial.

Comme il est six heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, notamment les avis de motion (documents), les bills privés et les bills